



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR : Fédération nationale des communes
forestières

N° 57



La Fédération nationale des communes forestières représente plus de 6000 collectivités propriétaires de forêt ou impliquées sur des dynamiques de développement des forêts et des filières bois.

Contact :
silvere.gabet@communesforestieres.org

Projet de Stratégie nationale bas Carbone (horizon 2030) – Propositions et préconisations de la Fédération nationale des communes forestières

Evolution et amélioration de la gestion sylvicole et préservation de la biodiversité

Dans un contexte d'urgence concernant le changement climatique et la perte de la biodiversité, la gestion des forêts publiques doit répondre aux enjeux de l'équilibre multifonctionnel, une vigilance doit ainsi être portée à la préservation de la diversité biologique et la conservation des écosystèmes.

Les communes forestières sont les décisionnaires des orientations de gestion appliquées à leurs forêts, les choix des élus s'inscrivent cependant en cohérence avec les orientations des politiques nationales et régionales. La FNCOFOR sera donc attentive à la complémentarité des politiques climatiques et environnementales, ainsi qu'aux outils mis à disposition des collectivités (données territorialisées...) pour éclairer leurs choix de gestion aux échelles locales, et la mise en cohérence de leurs politiques territoriales (PLUi, SRADDET, PCAET).

Incitation à la gestion pour les petits propriétaires forestiers

Les travaux de la planification écologique pour la forêt ont identifié la problématique du morcellement du foncier forestier comme enjeu majeur pour la gestion forestière, le renouvellement des forêts françaises et la maîtrise des risques en forêt. La FNCOFOR et le CNPF ont remis au MASAF (GT2 de la planification écologique) en novembre 2023 les fruits d'une réflexion collective visant à engager plus de propriétaires dans la gestion durable de leur forêt.

Ces propositions ont été confortées par le rapport de mars 2024 « Mise en gestion durable de la forêt française privée » produit par trois services d'inspection de l'Etat.

Les Communes forestières sont par nature des territoires d'expérimentation permanente, des initiatives comme le développement de l'observatoire du foncier forestier ou l'animation de bourses foncières territoriales ont démontré le rôle central des élus locaux dans le déblocage des « verrous fonciers ».

Ces actions doivent être accompagnées et amplifiées, en lien avec les services de l'Etat compétent (notamment DGFIP).

Gestion durable des forêts et préservation de la biodiversité

La Fédération revendique que les services environnementaux sont des produits de la forêt. À ce titre, leur identification, chiffrage et les modalités de leur commercialisation doivent relever du Régime forestier.

La Fédération demande que le cadre global de gestion et d'exploitation des services environnementaux en forêt publique soient préalablement stabilisé au niveau national et soit valable sur l'ensemble de la forêt publique française.

Renforcer les moyens de lutte contre les

La FNCOFOR accompagne les collectivités et l'Etat pour améliorer l'efficacité et la simplification de la mise en œuvre des OLD et renforcer la mobilisation des élus locaux dans ce dispositif en leur donnant les moyens d'agir (notamment en matière de contrôle et d'exécution des travaux).

Elle souhaite et d'incitation financière (modalités de financement contributif au développement des OLD par les communes ou, pour les propriétaires, mesures fiscales et/ou prise en compte de la réalisation des OLD par les assurances).

porta, grvida libero nec, cursus lorem.

Incitation à l'utilisation du bois-matériau dans la construction et la rénovation

La sécurisation des approvisionnements des entreprises de la filière forêt-bois française devient un enjeu majeur au vu des tensions sur le marché du bois. Avec 21 % du bois vendu en France, les collectivités sont actrices de la filière bois et veillent à faire de leurs bois un outil de développement de leur territoire. La vente du bois doit se faire en apportant le maximum de valeur ajoutée sur le territoire. Les contrats d'approvisionnement territoriaux initiés par la FNCOFOR et les démarches qui favorisent la première et la seconde transformation sur le territoire y contribuent.

La Fédération affirme que l'élu est acteur de la commercialisation des bois et doit pouvoir déterminer une stratégie de commercialisation qui optimise la gestion de sa forêt, les recettes des ventes de bois et les liens avec les entreprises de son territoire.